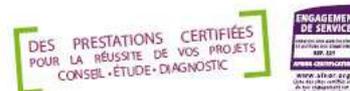


La Chambre d'agriculture de Haute-Saône est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n°IFO1762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.



Les conseils contenus dans ce bulletin sont basés sur les observations des parcelles de référence du BSV. Ils sont à adapter en fonction de votre propre situation.

Si non spécifié, il faut considérer une absence d'alternatives à l'application de produits phytosanitaires. Toutes les méthodes de lutte alternatives à la chimie sont consultables sur les guides cultures des chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté.



METEO

[Sencrop à l'essai](#)



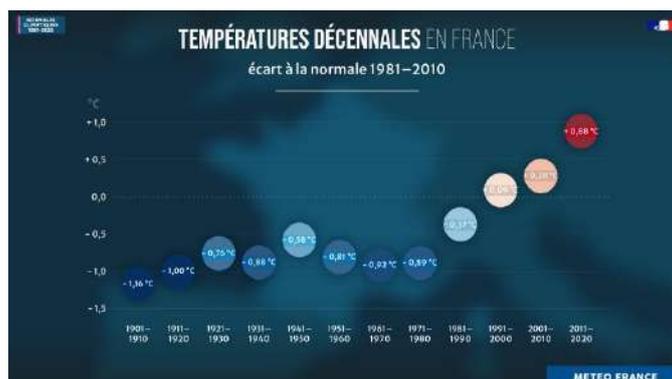
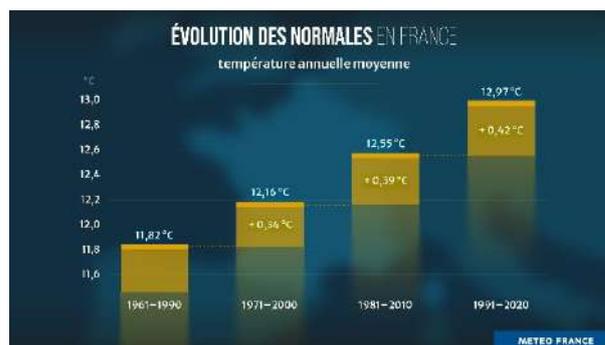
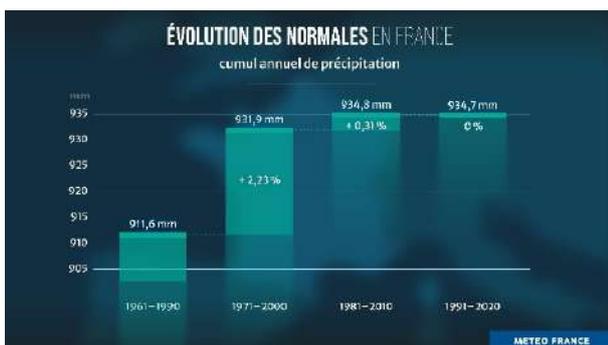
[Pluie et températures](#)



[Prévisions saisonnières](#)



Normales réactualisées – [Météo France](#)



La météo est toujours capricieuse : après la chaleur, ce sont les orages de grêle et la forte pluviométrie (de 50 à 90mm) qui bloquent les chantiers de récolte. La météo à venir devrait être plus sèche.
 Tout est mûr ! La priorité est à la récolte des blés lorsqu'ils auront séché.
 Les structures des sols vont encore une fois souffrir avec les récoltes imminentes sur des sols non ressuyés.

Grêle sur colza - Hugier



Il existe des variétés moins sensibles à la grêle



ECHANGE PAILLES – FUMIERS et autres effluents

Voir Agrosaone N°21.



TASSEMENT DES SOLS

Avec cette fin juin pluvieuse, le risque de tassement des sols est extrêmement important.

Voici l'outil **TERRANIMO** qui permet d'évaluer le risque de tassement ([cliquez](#))

- 2 versions disponibles (light et expert)





PREPARATION DES SOLS avant semis de colzas

En 2021, les conditions de semis étaient particulièrement compliquées ! Les sols étaient impraticables jusqu'au 10 aout. Quand les conditions de semis ont finalement été correctes, les travaux du sol tardifs ont asséché les sols et retarder la levée des colzas. Les travaux de sol et semis dans de mauvaises conditions ont impacté les développements racinaires.

Pivot à l'horizontal – SD



Pivots à l'horizontal – parcelle travaillé superficiellement



Dans la même parcelle
Bonne structure poreuse – le colza est présent



Structure tassée – le colza a disparu



Structure tassée – le colza dépéri



Tassement suite aux passages d'épandeurs à fumier



Herse rotative, le pivot est passé de justesse dans la zone tassée.

Racines en « arête de poisson »



Dans cette parcelle humide – sans travail du sol, tout passage d'engin marque !



Parcelle humide en SD – mottes totalement fermées. Le colza n'arrive pas à s'implanter



Levées hétérogènes du colza suite à des travaux du sol tardifs qui ont asséché les parcelles



En 2022, faut-il travailler le sol ? Un test bêche réalisé après quelques jours sans pluie peut répondre à la question.

ÉTAT INTERNE DES MOTTES			
ÉTAT GÉNÉRAL DU BLOC PRÉLEVÉ	Mottes non tassées (Gamma Γ)	Mottes fissurées (Phi Φ, lamellaire P)	Mottes tassées (Delta Δ)
Ouvert (terre fine)	Non travail possible	Non travail possible	Peu probable
Bloc (mottes décimétrique)	Non travail possible	Sur 10-20 cm uniquement Non travail possible	Sur 0-10 cm Travail du sol préférable sur 0-10 cm
		Sur 0-10 cm Travail du sol préférable sur 0-10 cm	Sur 0-20 cm ou 10-20 cm Travail du sol préférable sur 0-20 cm
Continu (monobloc)	Situations rares de sol non travaillé depuis de nombreuses années fortement rappuyés mais non tassés	Sur 0-10 cm uniquement Travail du sol préférable sur 0-10 cm	Sur 0-10 cm Travail du sol préférable sur 0-10 cm
		Sur 0-20 cm ou 10-20 cm Travail du sol préférable sur 0-20 cm	Sur 0-20 cm ou 10-20 cm Travail du sol préférable sur 0-20 cm

Source : Point technique "Réussir son implantation pour obtenir un colza robuste"

Pour celles et ceux qui travaillent les sols :

- Réaliser les apports d'effluents le plus rapidement possible, avant travail du sol, sur sol ressuyé.
- Attendre que les sols soient ressuyés pour intervenir avec un outil.
- Si besoin de travail du sol profond, le réaliser le plus rapidement possible après la récolte du précédent.
- Les parcelles doivent être prêtes à semer, le plus tôt possible, afin d'avoir une chance de réhumecter le sol avant le semis (il faut 2mm de pluie pour réhumecter 1 cm de sol).
- Plus la levée du colza sera précoce, plus le colza sera robuste pour faire face aux arrivées de grosses altises à partir du 15/09.
- Rouler le sol après travail afin de préserver la fraîcheur.
- Eviter les outils qui assèchent comme la herse rotative.
- Eviter le labour.
- Le semis direct est possible si la structure du sol est suffisamment poreuse, si les conditions de ressuyage sont bonnes, si le sol est frais, si les pailles ne gênent pas et si une pluie significative est annoncée.

Mais les pluies annoncées en août se terminent souvent par zéro pluie...

Pour celles et ceux qui ne travaillent pas les sols :

- Semer tôt, dans des conditions de sol ressuyé et, si possible, avant une pluie.

Assurer l'implantation et la nutrition du colza - Episode 2/2 - RTTI 2022 ([cliquez](#))





TOURNESOL

Stade et état des cultures

Les tournesols semés fin mars, début avril fleurissent. Les semis de début mai ne devraient pas tarder

La floraison débute sur les premiers semis.



Les cultures de printemps poussent rapidement



Tournesol grêlé – photo Séverine Dumont - agricultrice





Stade et état des cultures

Stades de 5-6 feuilles à début floraison pour les semis de mi-avril.

La floraison commence sur les semis et variétés précoces



Maïs dans les cailloux



Maïs début floraison grêlé - Chenevrey



Mucilages sécrétés par les racines coronaires d'un pied de maïs. ([cliquez pour plus d'information](#))



Pyrale

Le dépôt de ponte se poursuit, des pontes fraîches sont visibles. Sur le site le plus touché, le pourcentage de pieds porteurs de ponte est passé de 10% à 14% cette semaine et des perforations de larves sont visibles sur les feuilles de 15% des pieds (voir photos).

Pontes fraîches de pyrale



Morsures de larves de pyrale



Conseils

Voir bulletin N°22 pour analyse de risque complète.

Quelles sont les parcelles à risque ?

- **Celles où l'on trouve 10% à 15% de pieds avec présence de trous ou sciure sur les feuilles (voir photos page précédente).** Cette observation est à réaliser cette semaine.
La destruction des premières larves baladeuses limitera le vol de seconde génération.
- **Le traitement visera essentiellement les maïs destinés à être récoltés en grain.**
- **Le traitement du maïs ensilage est inutile.**

Quand traiter et avec quel produit ?

Le pic de vol plurivoltin est atteint. La période de traitement s'étend du 25/06 au 5/07. A ces dates, un maximum de feuilles sera protégé.

- Si traitement à la date optimale en liquide avec pulvé, **privilégier la spécialité [CORAGEN](#), spécialité très sélective des auxiliaires.**

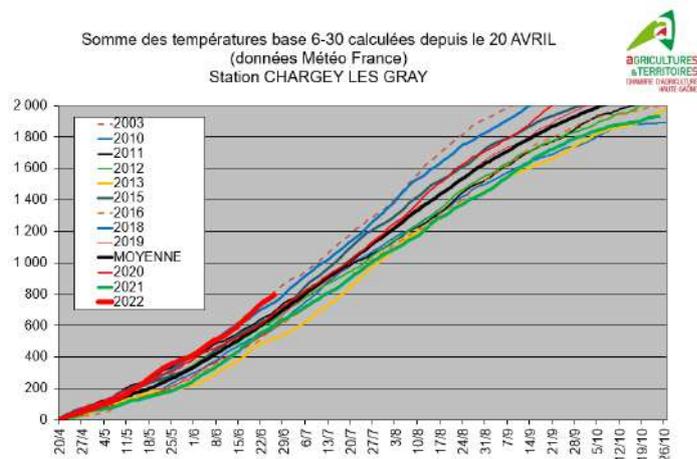
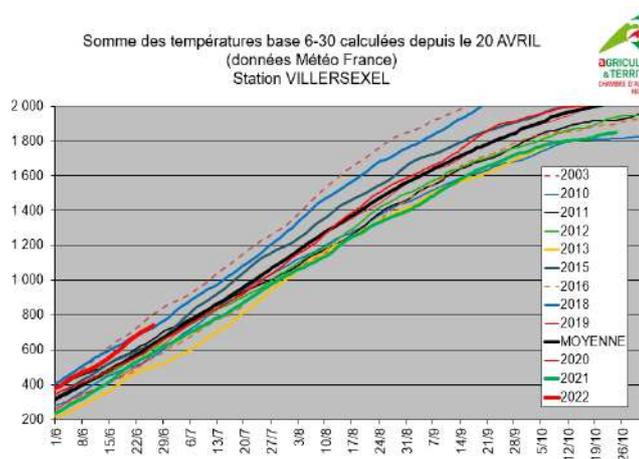
Prévoir [CORAGEN 0.1 L/Ha](#) aux alentours du 01/07.

Laissez des témoins non traités si vous décidez de faire le traitement !

Dates de récolte

Prévisions des dates de récolte du maïs ensilage

La croissance du maïs est basée sur des sommes de températures au-dessus de 6°C. Si on les cumule depuis le 20 avril (date du semis du maïs), l'année 2022 fait partie des années les plus chaudes, égale à 2003 !



Calcul des dates de récolte à partir du semis :

ARVALIS Institut du végétal		Groupe de précocité France Anciens codes						Valeurs indicatives			
Nouveaux codes		Geves		Post inscription		Groupe de précocité France	Indice FAO	Somme de température du semis à la RECOLTE ENSILAGE (32% de MS)		Somme de température du semis à la RECOLTE GRAIN (32% H2O)	
Grain	Fourrage	Grain	Fourrage	Grain	Fourrage			Somme de température base 6-30°			
G0	S0	A	S0	10	SA	Très précoce	150 - 250		1425		1700
G1	S1	B	S1	11	SB	Précoce	240 - 290	1415	1500	1680	1760
G2	S2	C1	S2	12	SC	1/2 Précoce	280 - 330	1490	1570	1740	1820
G3	S3	C2	S3	13	SD	1/2 Précoce à 1/2 Tardif	310 - 400	1560	1640	1800	1880
G4		D		14		1/2 Tardif	400 - 480			1870	1950
G5		E1		15		Tardive	470 - 560			1940	2020
G6		E2		16		Très tardive	550 - 620			2000	2080

	Semis du 20/04/2021	Date approximative de récolte ensilage – indice 350 1600°C base 6	Date approximative de récolte grain – indice 350 1840°C base 6
	Chargey les Gray	15/08	Début septembre
	Villersexel	20/08	10/09



Ambrosies

 **Surveillez vos parcelles de soja, tournesol, maïs. Les ambrosies sont visibles et doivent être détruites par arrachage manuel ou broyage avant qu'elles n'émettent du pollen et qu'elles ne disséminent leurs graines...**

Ambrosie vu du dessus...



...la tige est poilue



NE PAS CONFONDRE [l'ambrosie à feuille d'armoise](#) - *Ambrosia artemisiifolia* (espèce invasive soumise à destruction obligatoire par arrêté préfectoral car elle provoque des allergies chez un grand nombre de personnes)_et [l'armoise vulgaire](#) - *Artemisia vulgaris* L. (vivace indestructible)

L'armoise vulgaire est reconnaissable à ses feuilles blanchâtres sur la face inférieure



L'ambrosie à feuille d'armoise est verte.



Féverole d'hiver

Témoin sans fongicide sur féverole d'hiver.

Pas de botrytis cette année, mais comme en 2020, c'est la rouille qui a « grillé » le témoin



Féverole de printemps

*La météo très chaude de fin juin a fait avorter toutes les dernières fleurs.
Les gousses se concentrent sur la première moitié de la plante*



➤ La couverture des sols :

La couverture des sols durant l'automne, obligatoire en zone vulnérable, est possible de plusieurs façons:

- soit par une culture d'hiver,
- soit par une **Culture Intermédiaire Piège A Nitrates** (légumineuses pures interdites) ou une culture dérobée, avant une culture de printemps. Les cultures intermédiaires sont à implanter rapidement après récolte et au plus tard le **10 septembre**.
- soit, entre deux cultures de printemps, à la suite des maïs grain, sorgho ou tournesol, par le broyage et l'enfouissement des cannes dans les quinze jours suivant la récolte,
- soit par des repousses de colza denses et homogènes spatialement entre un colza et un blé (présence pendant un mois),
- soit par des repousses de céréales, denses et homogènes spatialement, dans la limite de 20% des surfaces en interculture longue à l'échelle de l'exploitation.

➤ Les épandages d'été :

L'épandage d'effluents sur les cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN) est possible. Le tableau suivant stipule les périodes d'interdiction des épandages de fertilisants, qui s'applique à cette période d'interculture, ainsi que les conditions spécifiques d'épandage sur CIPAN.

CALENDRIER ET REGLES D'EPANDAGE DES FERTILISANTS EN ZONE VULNERABLE AUX NITRATES DE HAUTE-SAONE
applicable à partir de juillet 2018, en application du 6e programme d'actions de la Directive Nitrates



1 cellule représente une quinzaine
 périodes d'interdiction fixées par le programme d'actions national et régional
 périodes d'épandage soumises à condition

Calendrier des interdictions en zone vulnérable			Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Cultures	Type de fertilisant	type												
Sols non cultivés	Tous	1,2,3												
Cultures d'automne sauf colza	Fumiers, compost	1												
	Lisier, fiente, boves	2												
	Engrais minéraux	3												
colza d'automne	Fumiers, compost	1												
	Lisier, fiente, boves	2												
	Engrais minéraux	3												
Culture de Printemps précédée de CIPAN ou Dérobée	Fumier compact, compost	1	a								a	a	a	a
	autres Fumiers	1	b						b	b	b	b	b	b
	Lisier, fiente, boves	2	b	b	mais				b	b	b	b	b	b
	Engrais minéraux	3							2	2	2	2	2	
Culture de Printemps NON précédée de CIPAN ou Dérobée	Fumier compact, compost	1	4						4	4	4	4		4
	autres Fumiers	1												
	Lisier, fiente, boves	2		mais					3	3	3			
	Engrais minéraux	3												
Prairies de plus de 6 mois	Fumiers, compost	1												
	Lisier, fiente, boves	2	3	3									3	3
	Engrais minéraux	3												
cultures maraichères	Fumiers, compost	1												
	Lisier, fiente, boves	2												
	Engrais minéraux	3												
vergers, pépinières forestières, horticoles et ornementales	Fumiers, compost	1												
	Lisier, fiente, boves	2												
	Engrais minéraux	3												
Vignes	Fumiers, compost	1							c	c	c	c	c	c
	Lisier, fiente, boves	2							d	d	d	d	d	d
	Engrais minéraux	3												
autres cultures pérennes, porte-graines	Tous	1,2,3												

- a : L'épandage est possible sur la CIPAN ou la dérobée si elle n'est pas détruite durant au moins 20j après l'épandage
- b : Les effluents peuvent être épandus durant les 15 j précédant l'implantation de la CIPAN et jusqu'à 20 j avant sa destruction
- a et b : Le total des apports avant et sur CIPAN est limité à 40kg d'azote efficace par hectare, sur dérobée à 70 kg
- c : l'épandage est possible après les vendanges
- d : l'épandage d'effluents vit-vinicoles est autorisé après les vendanges
- 2 : Un apport d'engrais à l'implantation de la culture dérobée est autorisé sous réserve de calcul de la dose prévisionnelle d'azote pour la culture dérobée dans le plan de fumure
- 3 : L'épandage des effluents peu chargés est autorisé dans cette période dans la limite de 20 kg d'azote efficace/ha sur prairies et 50kg jusqu'au 31 août sur culture
- 4 : L'épandage, dans le cadre d'un plan d'épandage, de boves de papeteries ayant un C/N supérieur à 30 est autorisé dans ces périodes, sans implantation d'une CIPAN ou d'une culture dérobée, sous réserve que la valeur du rapport C/N n'ait pas été obtenue à la suite de mélange de boves issues de différentes unités de production

Les périodes d'interdiction ne s'appliquent pas à l'irrigation, à l'épandage de déjections réalisés par les animaux eux-mêmes, aux cultures sous abris, aux compléments nutritionnels foliaires, à l'engrais minéral phosphaté NP-NPK localisé en ligne au semis des cultures d'automne dans la limite de 10 kg de N/ha.

Les prairies de moins de six mois entrent, selon leur date d'implantation, dans la catégorie des cultures implantées à l'automne ou au printemps. Il est interdit d'épandre sur sol enneigé et d'épandre des effluents liquides ou des engrais sur sol gelé en surface ou pris en masse.

L'épandage de tous les fertilisants azotés est interdit en zone vulnérable sur les sols détremés et inondés.

L'épandage des engrais minéraux azotés est interdit en zone vulnérable à moins de 2m des berges des cours d'eau et sur les bandes enherbées

L'épandage des fertilisants azotés de types I et II est interdit en zone vulnérable à moins de 35m des berges de cours d'eau; cette limite est réduite à 10 m lorsqu'une couverture végétale permanente de 10 m et ne recevant aucun intrant est implantée en bordure du cours d'eau.

Depuis 2018, l'usage de produits phytopharmaceutiques est interdit sur les surfaces d'intérêt écologique suivantes : jachères (y compris mellifères), plantes fixant l'azote, cultures dérobées ou à couverture végétale.

Jachère : dates de présence obligatoire : du 1^{er} mars au 31 août 2022.

Jachère mellifère : dates de présence obligatoire : du 15 avril au 15 octobre 2022.

Plantes fixant l'azote : interdiction d'usage de phytos entre le semis et la récolte ou remplacement.

Culture dérobée ou à couverture végétale : Si valorisée en **SIE PAC**, la culture intermédiaire doit être présente pendant **8 semaines du 6 août au 1^{er} octobre 2022**.

Voir notice SIE PAC ([CLIQUEZ](#))



GESTION DE l'interculture avant semis

GESTION DE L'INTERCULTURE SANS HERBICIDES

Quels outils de déchaumage et de faux semis (conditions assez « séchantes ») ?

	Profondeur de travail (cm)	Efficacité / annuelles et repousses		Efficacité / vivaces		Gestion des pailles		Restructuration des zones tassées
		Faux semis	Destruction des levées	Epuisement	Extraction	Répartition	Incorporation	
Herse de déchaumage (ECOMULCH – Magnum)	1 à 2	FS						
Bèche roulante (Duro-compile)	3 à 5							
Déchaumeur à disques indépendants (VÅDERSTAD carrier, AGRISEM disc'O mulch, LEMKEN Rubin)	3 à 5		A			HP		
	6 à 10					HP		
Vibro-déchaumeur (KOCKERLING Allrounder, KONGSKILDE Vibro Till)	3 à 5		D					
Déchaumeur à train de disques = « cover-crop » + rouleau	4 à 5							
	6 à 10							
Cultivateur à 2 rangées de dents et disques de nivellement = Néo-déchaumeurs (LEMKEN Smaragd, Kristall)	4 à 5		D					
	8 à 10							
	10 à 20							
Cultivateur à 3 rangées de dents et disques de nivellement (HORSH Terrano)	4 à 5							
	8 à 10							
	10 à 20							



Légende :

Aptitude très bonne
Aptitude bonne
Aptitude moyenne
Aptitude faible
Aptitude nulle

Source : Analis – Institut du végétal, CRA Nord-Pas de Calais, firmes

HP : amélioration possible si équipé d'une herse à pailles.
 D : nécessité d'intervenir sur des adventices peu développées, très efficace si socs pattes d'oie ou ailettes.
 FS : Nécessité de faire plusieurs passages.
 A : A nuancer selon les angles d'attaque et d'entrure.

GESTION DE L'INTERCULTURE AVEC HERBICIDES



Dés herbage en interculture - Extrait du guide cultures des chambres d'Agriculture Bourgogne Franche-Comté

Positionner le traitement glyphosate au plus près du semis, pour détruire un maximum d'adventices levées, pour limiter le nombre de passages et ne pas dépasser la dose max autorisée de 1080 g / ha par année civile.

DESHERBAGE CHIMIQUE EN INTERCULTURE

Si les autres leviers ne sont pas suffisants, le désherbage chimique peut être utilisé. Pour cela, trois matières actives sont autorisées en interculture : le glyphosate, le dicamba et le 2,4-D mais toutes 3 avec des restrictions d'usage.

Exemple de produits utilisables

Produit commercial	Composition	Dose homologuée (l/ha)	Nombre d'application par an	ZNT	DRE	Remarques
TOUCHDOWN SYSTEME 4	Glyphosate 360 g/l	3 l	1	5	6	
ROUNDUP EVOLUTION	Glyphosate 360 g/l	2,4 l	Non précisé	5	24	
BANVEL 4S	Dicamba 480 g/l	0,6 l	1	5	24	De juin à octobre uniquement.
CHARDOL 600 Interdit sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45 %	2,4-D 600 g/l	1,25 l	1	5	24	Ne pas appliquer tout produit contenant du 2,4-D plus d'une fois tous les deux ans sur la même parcelle pour les usages en interculture.
KYLEO	Glyphosate 240 g/l + 2,4-D 180 g/l	3 l	1 an/2 de mars à octobre	5	48	

Attention : Certaines spécialités commerciales à base de glyphosate ne sont pas autorisées en interculture. Pour le 2,4-D seul : CHARDOL 600, U 46 PRO, U 600 D, U 600 PRO sont homologués.

Nouvelle réglementation sur le glyphosate en grandes cultures

- L'utilisation du glyphosate en interculture reste autorisée sur les parcelles sans labour entre les deux cultures, avec une dose limitée à 1 080 g/ha/an (soit 3 l/ha/an pour un produit dosé à 360 g de matière active). Cette limite s'applique à l'année civile.
- L'utilisation du glyphosate est interdite en cas de labour effectué avant l'implantation de la culture, à l'exception des cultures de printemps installées après un labour d'été ou de début d'automne en sols hydromorphes à la dose maximale de 1 080 g/ha/an.
- Dans les situations de lutte obligatoires réglementées (ambrosie uniquement en Bourgogne - Franche-Comté), la dose maximale est de 2 880 g/ha/an.
- Certains produits ont pu voir leur nombre d'applications annuelles se restreindre : se reporter aux étiquettes.

Respecter les délais avant le travail du sol

Le glyphosate pénètre dans la plante par absorption foliaire, plus ou moins rapidement selon la physiologie de la plante (annuelle ou vivace).

Cible	Délai minimum entre l'application chimique et le travail du sol
Plante annuelle (ray-grass, repousse de céréales, dicotylédones).	1 jour (délai à la pluie : 3 heures).
Plante vivace (liseron, chardon, chiendent, rumex...)	7 jours (délai à la pluie : 6 heures).

Attention : Certaines cultures qui suivent le traitement sont sensibles au 2,4-D ou au dicamba, ce qui implique de respecter un délai avant l'implantation. Les tableaux suivants résumant les délais à respecter.

Cultures	Utilisation du 2,4-D = Délai avant implantation
Colza, Cultures légumières, CIPAN légumineuse et Crucifère	Né pas traiter lors de l'interculture avec du 2,4-D avant les cultures.
Pomme de terre, Tournesol	2 mois.
Betterave, Féverole, Lin, Luzerne, Pois	1 mois.
Mais	15 jours.
Céréales à paille, CIPAN graminées	7 jours.

Cultures	Utilisation du BANVEL 4 S (dicamba) de juin à octobre = Délai avant implantation
Colza	40 jours et si culture implantée après labour.
Céréales d'hiver	3 semaines.

Privilégier les applications sur vivaces développées. L'objectif est d'intervenir au moment où la sève redescend vers le rhizome et ainsi permettre une destruction des organes végétatifs. Attendre au moins 3 semaines après la récolte.

- sur chardons, traiter lorsque les plantes sont au stade « boutons accolés », la plante fait alors 15 à 20 cm de haut,
- sur lisérons, traiter sur tiges > à 20 cm si possible à floraison.

Efficacité des herbicides sur adventices à l'interculture

Adventices visées		Glyphosate + adjuvant	Glyphosate + 2,4-D* + adjuvant	2,4-D*	BANVEL 4 S**
Vivaces Graminées et dicotylédones	Armoise		1 080 g + 840 g	840 g	0,6 l
	Avoine à Chapelet	1 080 g			
	Chardon (15 cm à boutons floraux)	1 080 g	720 g + 840 g	840 g	0,6 l
	Chiendent rampants (floraison)	1 080 g			
	Chiendent pied de poule	1 080 g			
	Grande Berce (bisannuelle ou vivace)		1 080 g + 840 g		
	Laiteron (début elongation)	1 080 g	900 g + 840 g		
	Liseron des haies		1 080 g + 840 g	840 g	0,6 l
	Liseron des champs (25 cm à floraison)		1 080 g + 840 g	840 g	0,6 l
	Ortie				0,6 l
	Prêle				
	Renouée amphibie		1 080 g + 800 g	840 g	
	Rumex	1 080 g	1 080 g + 700 g		0,6 l
Tussilage					
Trèfles					
Graminées annuelles	Repousse de céréales (jusqu'à tallage)	360 g			
	Repousse de céréales (début montaison)	720 g			
	Graminée annuelle 1 feuille	180 g			
	Graminée annuelle jeune (avant tallage)	540 g			
	Graminées annuelle (fin tallage)	900 g			
	Diocotylédones jeunes (avant 3 feuilles)	900 g			
Dicotylédones annuelles	Amarantes, lamier	900 g			
	Ambrosie	720 à 1 080 g		840 g	0,6 l
	Chénopode	900 g	540 g + 800 g		
	Coquelicot (15 cm)	900 g			
	Colza 3 - 4 feuilles	360 g			0,6 l
	Colza 5 - 10 feuilles	540 à 720 g			
	Colza (elongation)	1 080 g	720 g + 800 g		
	Gaillet, matricaire, renouée persicaire, pensées	900 g			0,6 l
	Géranium (plantule)	-	720 g + 800 g		0,6 l
	Géranium (irrégulier si très développé)	1 080 g	720 g + 840 g		0,6 l
	Mercuriale	1 080 g			
	Moutarde, sanve, radis (début elongation)	1 080 g	720 g + 800 g		0,6 l
	Phacélie	1 080 g			
	Renouée des oiseaux, mouron (développé)	1 080 g			0,6 l
	Repousse de pois (développés)	1 080 g			
Renouée liseron	1 080 g			0,6 l	
Séneçon (avant boutons)	900 g	720 g + 800 g		0,6 l	
Vesce					

Légende

* seuls CHARDOL 600, U 46 PRO, U 600 D, U 600 PRO sont homologués
** traitement uniquement en août - septembre.

Attention à l'antagonisme Glyphosate + 2,4-D sur graminées (chiendent).

- Eradication : efficacité > à 90 %, mais plusieurs interventions seront peut être nécessaires pour éliminer les ronds importants.
- Bonne efficacité : 70 à 90 %.
- Contrôle des populations : efficacité comprise entre 50 et 70 %.
- Effet nul ou limité.
- Information non disponible

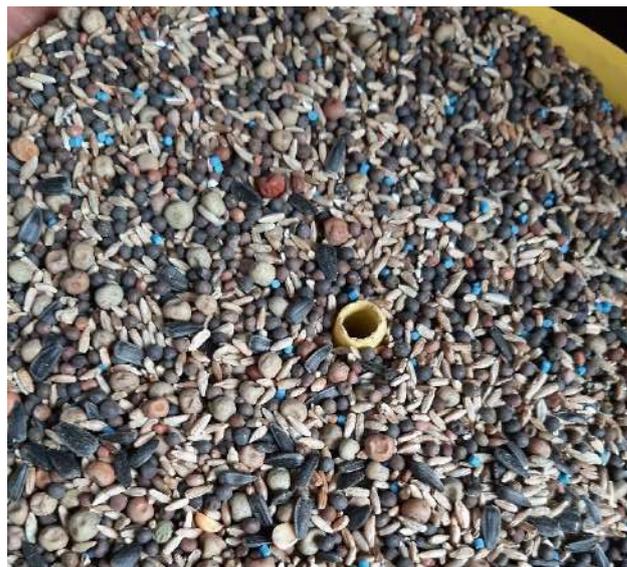


COUVERTS - CIVE

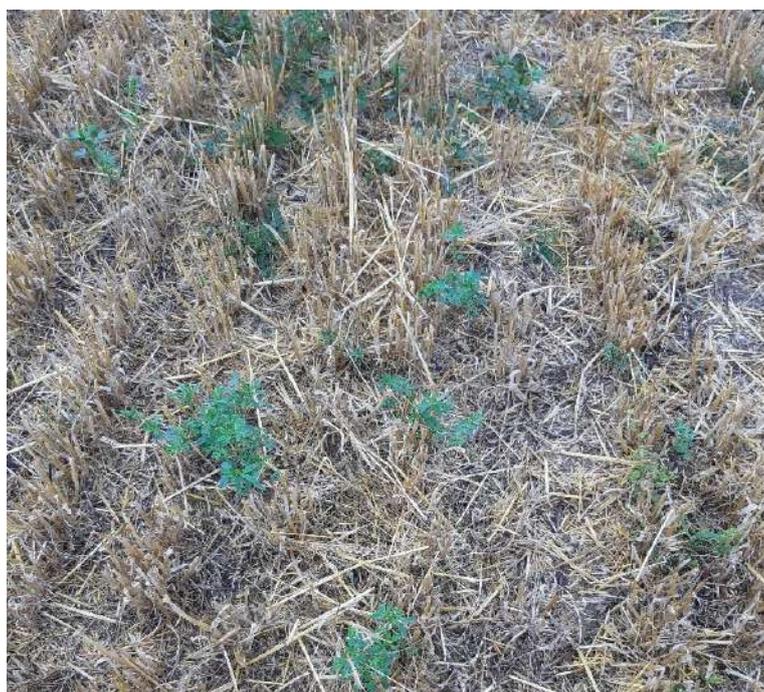
Des semis pourront être réalisés dès que possible sur sol ressuyé.

Les repousses d'orge vont lever massivement, elles pourront être détruites mécaniquement ou chimiquement.

Mélange pour couverts et CIVE



La luzerne repart après la récolte de l'orge



CULTURES DEROBÉES

Sojas, tournesol, maïs et luzerne ont été semés.



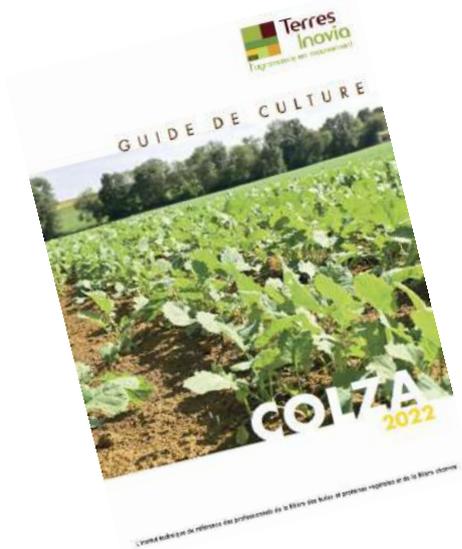
Surveillez les limaces et les repousses d'orge





Le guide de la semaine

Colza - Guide de culture 2022 ([cliquez](#))



La vidéo de la semaine

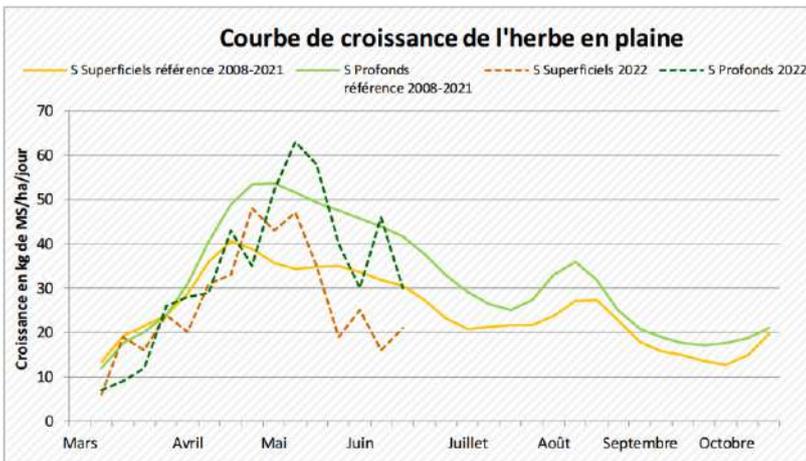
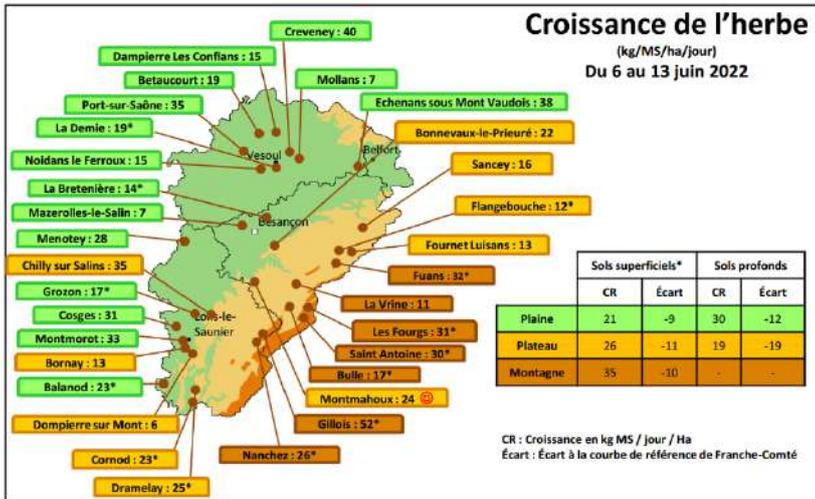
Julien Senez - Bilan de 10 années de semis direct ([cliquez](#))





Le coin de l'herbe

Météo de l'herbe de la semaine dernière :



En traits pleins, les moyennes sur les prairies de plaine de Franche-Comté. En pointillés les valeurs 2022.

Retrouvez **Radio "Prairies"** par le Groupe Herbe Franche-Comté !

Retrouvez le 17^{ème} épisode sur la [chaîne YouTube du Groupe Herbe Franche-Comté](#) ! Cette semaine Floriane Marsal est au GAEC Bakker (39) pour parler des paddocks de nuit et du foin en vrac !



Contacts : Margaux Reboul Salze – Chambre d'Agriculture de Haute-Saône : 03.84.77.14.34 – margaux.reboul-salze@haute-saone.chambagri.fr

Bulletin rédigé et édité par la Chambre d'agriculture de Haute-Saône
17 quai Yves Barbier - BP 20189
70004 VESOUL
Tél.: 03 84 77 14 40

Site internet :



Les conseils contenus dans ce bulletin sont basés sur les observations des parcelles de référence du BSV. Ils sont à adapter en fonction de votre propre situation. Cliquez pour lire le [BSV Grandes Cultures](#).

Se référer à l'étiquette du produit avant utilisation.

Pour connaître les matières actives des produits cités, se référer au site <https://ephy.anses.fr/> et aux guides cultures papier des Chambres d'Agriculture de Bourgogne Franche Comté.

Un référentiel produits phytosanitaires actualisé en permanence est disponible sur MesP@rcelles pour les abonnés. Pour chaque produit, vous trouverez toutes les informations sur les matières actives, les mélanges, les usages, la réglementation, les phrases de risque...



La Chambre d'agriculture de Haute-Saône est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n°IFO1762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

